

## Etats généraux du paysage

# LA DEMARCHE PAYSAGERE

Un regard durable sur le territoire

ooo

Le paysage vécu, c'est le regard sensible des individus et des groupes sur le monde alentour - pas de regard, pas de paysage. A partir de la tonalité générale et des signes distinctifs qui se dégagent de la composition, l'appréciation est sensorielle et culturelle, chacun en forge sa propre lecture à la mesure de son expérience et de son parcours.

On a pris conscience aujourd'hui de l'influence de ce paysage-cadre de vie sur le ressenti des habitants et comme traduction d'une qualité de vie localisée avec ses temps d'activité et de loisir. Les dérives aménageuses, l'extension urbaine non maîtrisée, les atteintes au vivant et à l'environnement, la banalisation des paysages, induisent leur remise en cause et l'on s'avise ainsi de donner du sens à la vie du cadre par delà les apparences.

Remarquables ou ordinaires, les paysages appartiennent à tous; c'est un legs et un bien commun composé d'espaces naturels ou humanisés, publics ou privés et plus ou moins physiquement accessibles. Evolutifs, ils sont le résultat d'un processus avec de multiples interventions qui les façonnent, donc de l'usage du sol avec sa gestion collective et individuelle.

Parallèlement, l'évolution des modes de vie qui privilégie la mobilité et la rapidité des moyens de transports et de télécommunication avec l'individualisation des comportements tend à augmenter la distance de perception et à réduire l'attachement au territoire et plus précisément à un territoire partagé.

Attention et intention, transversalité et médiation, caractérisent ainsi la démarche paysagère :

- mise en relation et traitement des différents types d'espaces qui composent le territoire
- opportunité de dialogue pour les interlocuteurs autour du projet territorial (PADD): élus, services des collectivités, praticiens de l'aménagement, usagers habitants et acteurs du territoire

Le lien est à la fois social et spatial. On se démarque à présent d'un zonage urbanistique peu sensible par la prise en compte de séquences paysagères, traduction des ambiances perçues par les usagers. La composition globale résulte de l'évolution du vécu local sur le socle géomorphologique du territoire communal ou intercommunal, il s'agit donc de proposer des réponses contemporaines adaptées à la spécificité des sites et des lieux. Les chartes, plans et contrats de paysage se sont développés en ce sens et contribuent, de la parcelle au territoire, avec le diagnostic, la planification et la conception, à une démarche de projet fédératrice et pérenne si elle se traduit dans les documents d'urbanisme.

Si les témoignages louent aujourd'hui la démarche, ses valeurs de réconciliation avec le territoire, elle doit être cependant généralisée comme méthode qualitative, en particulier dans la perspective des transferts de compétences aux collectivités territoriales. Et puisque le paysage résulte largement du développement économique, sa prise en compte doit être intégrée dès les objectifs initiaux pour situer et qualifier le projet de développement ou d'aménagement local. Aujourd'hui encore, l'intervention du paysagiste arrive trop souvent comme la cerise sur le gâteau des opérations structurantes ou immobilières ou bien comme masque et rédemption par le végétal à la suite des dérives aménageuses.

Par ailleurs, il est révélateur que l'enseignement supérieur du paysage se partage entre différentes tutelles : Agriculture, Ecologie, Culture, Equipement, Education nationale, avec autant de prises en compte ministérielles qui déclinent leur interprétation selon l'angle approprié. Et au bout du compte, le tourisme est aussi demandeur et promoteur.

Quelle profession, quelle pratique, peut faire état d'une telle transversalité ? Loin d'être un handicap, cette spécificité doit être reconnue comme telle et saisie comme outil de dialogue interministériel ainsi que par les collectivités territoriales pour la formation de leurs personnels. De son côté, la profession d'architecte paysagiste doit être valorisée à ce titre. En outre, la démarche paysagère participe à une réflexion globale et qualitative sur le cadre de vie qui concerne d'autres professionnels : écologues, architectes, urbanistes, géographes, ingénieurs d'aménagement. Les habitants et les visiteurs en sont destinataires puisque le cadre de vie est aussi un cadre d'accueil. Un observatoire des métiers du paysage est à l'étude et l'idée d'une délégation n'est pas nouvelle qui pourrait représenter dans une juste lecture le naturel, le culturel et l'aménagement, c'est-à-dire l'étendue du territoire qui s'offre au regard de tout un chacun. Une proposition de réforme dans le sens de l'histoire et de la proximité ?

La référence à Monsieur Jourdain est toujours valable pour qui fabrique du paysage sans le savoir; à son échelle de décision et d'intervention, chacun joue son rôle qui n'est jamais anodin : une pierre apportée à l'édifice. Même si les impacts d'une infrastructure autoroutière, d'une zone d'activité ou d'un lotissement pavillonnaire sont sans commune mesure avec la couleur des volets ou le choix des végétaux de telle résidence qualifiée de secondaire, il s'agit de multiplier les interlocuteurs avertis et d'inscrire l'expression individuelle dans la relation avec un territoire partagé :

percevoir l'espace environnant > le reconnaître > se situer et se mouvoir en son sein : bénéfice personnel et collectif comme contre-pied d'une relation à la fois fragmentaire, virtuelle et désincarnée.

Nous apportons aujourd'hui avec notre consommation d'espaces et nos moyens techniques une grosse pierre au cadre de vie des générations futures. Sauf à considérer comme obsolète la notion d'attachement, appliquons nous à rendre ce cadre de vie attachant, représentatif de notre époque mais situé dans l'évolution.